



#RELANCER LE LOT

Lettre d'information – Septembre 2021



Après un mois de juillet complexifié par les aléas climatiques et sanitaires, le climat de morosité était de mise en ce mois d'août 2021. En plus des caprices de la météo, les professionnels du tourisme ont dû faire face à la mise en place du passe sanitaire et ses conséquences sur le plan de l'organisation de l'accueil des clientèles.

Malgré toutes ces contraintes, les résultats de l'été sont assez satisfaisants pour le tourisme dans le département du Lot.

Les aides de l'État dans le cadre du Plan Relance Tourisme ont permis d'apporter un soutien essentiel à l'économie du tourisme lotois.

Ce dispositif national a été conforté par le dispositif du fond L'occal abondé financièrement par la Région Occitanie, le Département du Lot et les Communautés de communes.

En complément de ce soutien financier, les acteurs institutionnels du tourisme à savoir l'agence de développement touristique « Lot Tourisme » et les Offices de tourisme du Lot se sont mobilisés depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner, conseiller et informer les acteurs du tourisme.

Ce dispositif dénommé CASEL (Concertation et Action Solidaire au service des Entreprises Lotoises du Tourisme) a été coordonné au niveau départemental par Lot Tourisme qui a développé un centre de ressources dédié.

Pierre Lagache,
directeur de Lot Tourisme

En parlant de relance...

33 PANNEAUX déjà déposés dans le Lot

ALIMENTATION

47 600 €

Projet alimentaire territorial du Grand-Figeac dans le cadre du soutien à la création de nouveaux projets alimentaires territoriaux émergents

RELANCER L'EXPORTATION

22 chèques relance

Les chèques relance export et relance V.I.E. (Volontariat international en entreprise) visent à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Ces mesures apportent notamment un soutien financier aux PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export.

CHÈQUES FRANCE NUM

20 000 €

pour la numérisation des TPE du tourisme

Près de quarante acteurs du tourisme lotois, principalement dans le domaine de l'hébergement et de la location saisonnière, ont bénéficié de cette aide pour promouvoir leur activité sur internet et ainsi gagner en visibilité pour trouver de nouveaux clients.

SOUTENIR LE SECTEUR DU TOURISME

Les mesures économiques mises en place depuis mars 2020 ont notamment bénéficié aux entreprises des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

42,3 millions d'euros

dans le cadre
du fonds de solidarité

12,2 millions d'euros

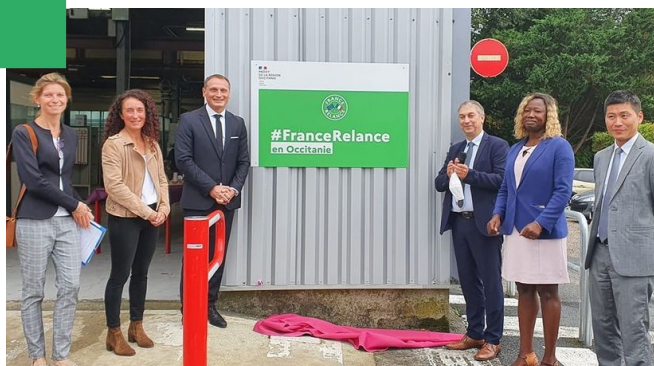
dans le cadre
de l'activité partielle

9,8 millions d'euros

dans le cadre
du prêt garanti par l'État

Territoires d'Industrie pour Fives Machining

L'entreprise Fives Machining, spécialisée dans la fabrication de machines-outils pour le travail des métaux a un projet d'extension du bâtiment permettant de produire en série les machines additives dont le coût total est de 1 285 567 €. L'État finance ce projet à hauteur de 400 000 € soit 32 % du montant total.



27 septembre 2021



5 juillet 2021

18 conseillers numériques dans le Lot

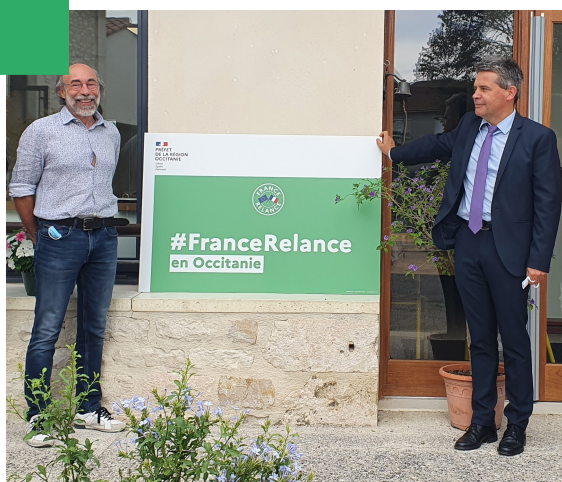
L'association REGAIN, de Figeac, a bénéficié d'un conseiller numérique, financé par l'État à hauteur de 40 000 €. Au total, ce sont 18 conseillers numériques qui sont déployés dans tout le département du Lot pour une aide totale de 798 000 € dans le cadre de France Relance.

Rénovation de l'école des Pechs-du-Vers

Hélène Hargitai, sous-préfète de Gourdon, a inauguré un panneau France Relance aux Pechs-du-Vers pour l'installation de brise-soleil orientables sur les baies vitrées de l'école, financés par l'État à hauteur de 6 467 €. Ce déplacement a également été l'occasion de rencontrer les élus de Miers, la commune ayant bénéficié de 135 883 € pour la rénovation de l'école.



20 août 2021



3 septembre 2021

Rénovation de l'école de Pern

Nicolas Regny, sous-préfet de Cahors, a rencontré les élus de Pern. La commune bénéficie de 26 276 € dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école. La subvention est destinée à remplacer les menuiseries, réaliser des économies d'énergie grâce à des travaux d'isolation, améliorer la gestion de l'air avec une VMC, remplacer des radiateurs électriques et améliorer le confort en été.

Pierre Lagache, directeur de Lot Tourisme dresse le bilan de la saison touristique.

Jusqu'au mois de juin, l'affluence de ce début de saison était certes meilleure que 2020, mais n'égalait pas celle de 2019. Avec 1,5 million de nuitées en juillet et près de 1,9 million en août, la fréquentation estivale regagne cette fois des couleurs avec des niveaux semblables à ceux d'une année « classique » (en baisse de 2 % par rapport à 2019 et 2020).

Le regain de clientèles françaises compense en partie le déficit de touristes étrangers

Par rapport à l'été 2019, les bons résultats de l'été 2021 sont d'autant plus honorables qu'ils ont été réalisés malgré l'absence d'une part significative de clientèles étrangères (en baisse de 30 % soit 287 000 nuitées), en partie compensée par un regain providentiel de fréquentation des clients français (en hausse de 8 % soit 205 000 nuitées). Parmi les étrangers présents, ce sont les Pays-Bas (27%) et la Belgique (22%) qui dominent le classement des principaux pays émetteurs, du fait de dispositions sanitaires favorables aux échanges avec la France.

“

Malgré une conjonction de facteurs défavorables, la saison estivale enregistre de bons résultats dans le Lot.

”



De fortes disparités selon les secteurs d'activité

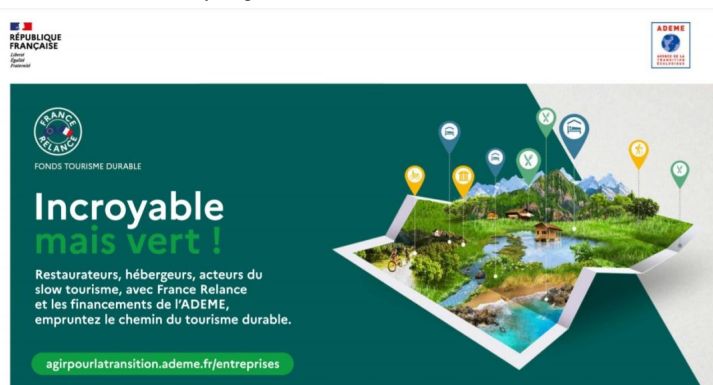
Tous les professionnels du tourisme n'ont pas vécu la même saison selon le secteur d'activité. Alors qu'une part significative de prestataires d'activité juge cette saison plutôt meilleure que les précédentes, la situation reste plus nuancée concernant les opérateurs de tourisme culturel ou les offices de tourisme.

Si la tendance générale plaide en faveur d'une fréquentation équivalente du côté des hébergeurs (en particulier pour le locatif et les chambres d'hôtes), certains segments comme les campings ou l'hôtellerie traditionnelle expriment davantage de satisfaction. D'autres font part d'une plus grande déception, à l'image des hébergements collectifs et les gîtes d'étapes, probablement confrontés par une application plus contraignante des normes sanitaires.

Enfin, les perdants de cette saison 2021 sont incontestablement les restaurateurs : 67% d'entre eux estiment leur fréquentation inférieure à 2020. Touchés par la mise en place du passe sanitaire, ces derniers n'ont pas tous été en mesure de tirer parti des flux de visiteurs présents cet été dans le département.

Des lauréats dans les secteurs tourisme et culture

Dans le Lot, 35 000 € engagés par l'ADEME pour l'appel à projets Tourisme durable.



35 entreprises aidées dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du numérique et du livre

8 500 € de soutien à la création engagés en 2021 par le Centre national des arts plastiques

21 194 € du Centre national du cinéma et de l'image animée pour encourager la sortie des films en période de reprise

274 801 € au titre du plan de soutien à la filière musique, opéré par le Centre national de la musique

Patrimoine et culture bénéficient de la relance

Plusieurs espaces patrimoniaux bénéficient, depuis le lancement de France Relance, de financements.

Les projets des collectivités et les monuments historiques complètent la liste des bénéficiaires des mesures de relance. Les mesures économiques défensives (fonds de solidarité, chômage partiel, prêt garanti par l'État...) ont déjà profité à de nombreuses entreprises du secteur de la culture.

Au titre du plan de relance, 31,7 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés en Occitanie, répartis entre une aide exceptionnelle de 2,7 millions d'euros pour le spectacle vivant et 29 millions d'euros pour l'investissement dans les équipements ou le patrimoine.

2,9 millions d'euros pour le château de Montal

Dans le cadre du plan de relance, le Centre des monuments nationaux (CMN) bénéficie, à l'échelle nationale, d'une dotation exceptionnelle de 40 millions d'euros pour restaurer des monuments historiques. **Quatorze monuments du réseau du CMN sont concernés en 2021.**

2,9 millions d'euros sont ainsi consacrés à la rénovation du château de Montal. Situé sur la commune de Saint-Jean-Lespinasse, le château bénéficiera jusqu'en juillet 2022 de travaux de restauration de la charpente, de la toiture et des souches de cheminées.



135 000 € pour la zone humide de la Vallée de la Masse

La boucle de 4,7 km, élément essentiel du tourisme de la commune des Arques sera remise en état, par le Conseil départemental, grâce à un financement de DSID exceptionnelle en octobre 2020.

308 977 € pour rénover le musée-château Jean Lurçat

Le Conseil départemental du Lot a bénéficié, dès la première vague de dotations exceptionnelles aux collectivités, de financements permettant la réalisation de plusieurs projets. Le musée-château, lieu de vie de Jean Lurçat, jusqu'à sa mort en 1966, doit être rénové. Sont prévus les réparations et la restauration de l'ensemble du périmètre des remparts, la confortation de la tour romaine, la reprise des fissures et de l'étanchéité au niveau du logis et l'endiguement du phénomène de délitement des pierres des façades de la tour romaine.

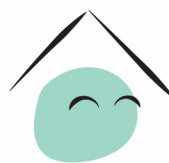


233 226 € pour la rénovation du théâtre de Cahors

La commune bénéficie d'une dotation France Relance pour la rénovation énergétique du bâtiment culturel.

Zoom sur...

Ma Prime Rénov'



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Cette aide de l'Etat permet de financer des travaux de rénovation énergétique et s'adresse à tous les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs depuis juillet 2021.

L'aide est calculée en fonction de deux éléments : les revenus et le gain écologique apporté par des travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation.

Pour réaliser les travaux, il est nécessaire de faire appel à un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE) ou entré dans la démarche "RGE chantier par chantier". Cette qualification atteste de la compétence de l'artisan pour faire des travaux de rénovation énergétique.

MaPrimeRénov' est cumulable avec :

- la TVA réduite (5,5 %) sur les travaux d'économies d'énergie ;
- l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), pour financer le montant qu'il reste à payer ;
- les certificats d'économies d'énergie (CEE) (aides financières distribuées par les fournisseurs d'énergie (distributeurs de carburant par exemple) à destination des particuliers qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ces aides peuvent être cumulées avec MaPrimeRénov' ;
- les aides des collectivités locales.

5 967 215 €

dont 3 705 206 € déjà payés

1 759 dossiers

Pour un montant total
de 27 millions d'euros de travaux

Rendez-vous sur

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Plafond de ressources (hors Île-de-France)

Nbr de personnes dans le ménage	Très modeste	Modeste
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
par pers. Sup.	+ 4 412 €	+ 5 651 €

1

Je crée mon compte et je dépose ma demande avec les devis

2

Je reçois par mail la confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant

3

Je réalise mes travaux et réceptionne mes factures

4

Je demande le paiement de ma prime en déposant mes factures sur mon espace personnel

5

Je reçois le versement de la prime et je peux régler l'entreprise

Pour profiter de la relance...



Une rubrique **France relance dans le Lot** sur le site internet de la préfecture <http://www.lot.gouv.fr/le-plan-france-relance-dans-le-lot-r4366.html>



Une adresse mail à disposition pour faire part de vos projets pref-plan-relance@lot.gouv.fr



Une équipe à vos côtés dans toutes vos démarches